



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 12 décembre 2011 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absent :

Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Louis Lemay, directeur général
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PRIÈRE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2011

CM-201112345 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
et appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 décembre 2011 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 décembre 2011
- 2 Adoption du procès-verbal**
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2011
- 2.2 Dépôt d'un procès-verbal de correction
- 3 Comptes à payer de la ville de Montréal-Est**
- 3.1 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est
- 4 Rapport des commissions**
- 4.1 Dépôt du compte-rendu de la Commission des sports, loisirs et de la vie communautaire - 18 août 2011
- 5 Rapport des services**

- 5.1 Convention d'aide financière entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est concernant le volet 2 du Programme « Climat municipalité » qui consiste en la mise à jour d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre et d'un plan d'action prévoyant leur réduction ainsi que la création d'un plan d'adaptation aux changements climatiques
 - 5.2 Dérogation mineure pour autoriser la localisation d'un escalier extérieur menant au deuxième étage de l'immeuble situé au 24, avenue Marien en cour latérale
 - 5.3 Fonds de compensation – projet du 14, avenue Marien
 - 5.4 Armoiries de la Ville de Montréal-Est
 - 5.5 Engagement des entreprises sympathisantes – Projet Équi T-É
 - 5.6 Contribution supplémentaire de 6 535,50 \$ au Programme conjoint de protection civile (PCPC), phase 2 pour l'élaboration du Programme d'éducation citoyenne en sécurité civile, phase 2
 - 5.7 Modification de la Politique relative au stationnement des résidents sur le domaine public – avenue de la Grande-Allée
 - 5.8 Demande de financement pour le programme de verdissement « TD MA RUE, MES ARBRES 2012 »
 - 5.9 Assumption des frais d'administration du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est par le Comité de retraite
 - 5.10 5.10 Modification du protocole d'entente entre la Ville de Montréal-Est et l'Association du hockey mineur de Montréal-Est (AHMME) afin d'intégrer l'entité légale et administrative du Tournoi national Bantam de Montréal-Est à l'AHMME - retiré
 - 6 Règlement**
 - 6.1 Règlement 713-85 modifiant le règlement de zonage numéro 713 – *Règlement de zonage* - et ses amendements afin de retirer, dans la zone 7, la classe d'usage « Entreposage extérieur » - adoption
 - 6.2 Avis de motion - Règlement sur les taxes pour l'année 2012
 - 6.3 Avis de motion - Règlement sur la protection incendie
 - 7 Adjudication de contrats**
 - 8 Mandat de services professionnels**
 - 9 Personnel**
 - 9.1 Titularisation de madame Francine McKenna à titre de chef de division responsable des affaires publiques, communications, loisirs, culture et services communautaires
 - 9.2 Désignation de monsieur Louis Lemay à titre d'assistant-trésorier
 - 9.3 Modification du plan d'effectifs de la Ville afin de créer la Division des travaux publics et nomination de monsieur Marcel Leblanc à titre de Chef de cette division - retiré
 - 9.4 Nomination de monsieur Patrick Pageau comme représentant de la Ville au Comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est
 - 10 Demande de contributions financières**
 - 10.1 Location d'une salle au presbytère de l'église Saint-Octave au Groupe Octave (Alcooliques anonymes)
 - 10.2 Prêt d'une salle au presbytère de l'église Saint-Octave aux Filles d'Isabelle et à l'AFÉAS - retiré
 - 11 Relation publique**
 - 12 Proclamation**
 - 13 Affaire nouvelle**
- Période de questions relatives à l'ordre du jour
Levée de la séance

Madame la conseillère Anne St-Laurent propose de modifier la proposition principale afin de retirer les points 5.10, 9.3 et 10.2 à l'ordre du jour proposé de la séance ordinaire du Conseil du 12 décembre 2011.

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller Mario Bordeleau.

Le conseil reprend l'étude de la proposition principale, telle que modifiée.

Du consentement unanime des membres présents, le président de l'assemblée déclare la proposition principale, telle qu'amendée, adoptée à l'unanimité

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 12 décembre 2011 ci-dessus tel que modifié par le retrait des points 5.10, 9.3 et 10.2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2011

CM-201112346

2.1

Considérant qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2011

CM-201112347 2.2

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier, m^e Roch Sergerie, informe les membres du conseil qu'il a procédé à la correction de la résolution CM-201106192 adoptée lors de la séance ordinaire du 13 juin 2011. En effet, le montant de la dépense autorisée par cette résolution aurait dû se lire 211 229.61 \$ au lieu de 221 229.61 \$.

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201112348 3.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 12 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES COMMISSIONS 4

DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES SPORTS, LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - 18 AOÛT 2011

CM-201112349 4.1

Le greffier dépose séance tenante le compte-rendu de la rencontre de la Commission des sports, loisirs et de la vie communautaire du 18 août 2011

RAPPORT DES SERVICES 5

CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST CONCERNANT LE VOLET 2 DU PROGRAMME « CLIMAT MUNICIPALITÉ » QUI CONSISTE EN LA MISE À JOUR D'UN INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET D'UN PLAN D'ACTION PRÉVOYANT LEUR RÉDUCTION AINSI QUE LA CRÉATION D'UN PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CM-201112350 5.1

Considérant que le 15 juin 2006, le gouvernement du Québec a dévoilé le Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012, intitulé Le Québec et les changements climatiques, un défi pour l'avenir (PACC), dont l'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) au Québec de 6% en dessous du niveau de 1990, et d'entamer l'adaptation de la société québécoise aux changements climatiques. Le programme Climat municipalités géré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), fait partie de l'action 5 du PACC et offre un soutien financier au milieu municipal pour la réalisation ou la mise à jour d'inventaires d'émissions de GES, l'élaboration de plans d'action visant leur réduction ainsi que pour l'élaboration de plans d'adaptation aux changements climatiques;

Considérant que le programme Climat municipalités est doté d'une enveloppe budgétaire globale de 10M \$ pour la période 2009-2012 et qu'il a été lancé le 1er avril 2009 et prendra fin le 31 mars 2012;

Considérant que des discussions avec des représentants du MDDEP indiquent qu'une demande globale provenant de l'Agglomération sera recevable. Il y a donc lieu pour la Ville de Montréal de présenter au gouvernement du Québec une demande d'aide financière au montant de 1,9 M \$, soit 90% du besoin identifié. Ce montant correspond à 19 % de l'enveloppe du programme Climat municipalités;

Considérant qu'à la suite des rencontres entre des responsables de la Ville de Montréal et des villes liées, une proposition de cadre de travail a été préparée. Cette proposition se divise en deux parties : l'inventaire des émissions de GES et les plans de réduction et d'adaptation;

Considérant que la Ville de Montréal et les villes liées sont admissibles au volet 2 du programme qui consiste à la mise à jour des inventaires des émissions de GES et des plans d'action de réduction, de même qu'à l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques;

Considérant que chaque ville reconstituée doit donc confirmer, par résolution de son conseil de ville, son engagement à travailler selon ce cadre de travail;

Considérant que la Ville de Montréal agira comme l'autorité responsable pour le dépôt et la réception d'une demande d'aide financière pour l'ensemble du territoire de l'agglomération et assurera les relations avec le MDDEP dans ce dossier;

Considérant qu'une entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est doit donc être préparée par la direction des services techniques et signée afin de permettre la réception de l'aide financière en fonction des plans de réduction et de l'élaboration du plan d'adaptation;

Considérant que l'échéancier de la Ville de Montréal prévoit la préparation et signature de ces ententes d'ici l'automne 2011;

Considérant que le premier versement de 25 % relatif au programme se fera à la signature de la convention. Un autre 50 % sera effectué lors du dépôt des inventaires accompagnés des plans de réduction, alors que le dernier 25 % sera versé lorsque les plans d'adaptation aux changements climatiques seront complétés par la Ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser le maire ou le directeur général à signer, au nom de la Ville, tout document d'entente avec la Ville de Montréal relatif à la convention d'aide financière entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est concernant le volet 2 du Programme « Climat municipalités » qui consiste en la mise à jour d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre et d'un plan d'action prévoyant leur réduction ainsi que la création d'un plan d'adaptation aux changements climatiques, et ce, dans les meilleurs intérêts de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATION MINEURE POUR AUTORISER LA LOCALISATION D'UN ESCALIER EXTÉRIEUR MENANT AU DEUXIÈME ÉTAGE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 24, AVENUE MARIEN

CM-201112351

5.2

Considérant que la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 23 novembre 2011 a dû être ajournée;

Considérant que le CCU n'a pu reprendre sa réunion avant la séance ordinaire du conseil du 12 décembre 2011;

Considérant que le greffier a avisé les personnes présentes à la séance du conseil et qui pourraient être intéressées par cette demande de dérogation qu'elle sera étudiée à la séance extraordinaire du 14 décembre 2011 à 20 h.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De reporter l'étude de cette demande de dérogation mineure à la séance extraordinaire du 14 décembre 2011 à 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FONDS DE COMPENSATION - PROJET DU 14, AVENUE MARIEN

CM-201112352

5.3

Considérant la demande de permis numéro 2011-6262 pour la construction d'un bâtiment de six (6) logements, dont deux (2) au sous-sol;

Considérant que le règlement de zonage 713 et ses amendements prévoient que chaque logement doit disposer d'au moins une case de stationnement;

Considérant que le conseil peut exempter une personne de l'obligation d'aménager et de maintenir le nombre d'unités de stationnement exigé par le règlement de zonage pour un immeuble, et ce, moyennant le paiement d'une compensation de 2 500 \$ par case de stationnement manquante;

Considérant que le projet actuel du 14, avenue Marien requiert l'aménagement de 6 cases de stationnement mais que l'immeuble ne permet d'en aménager que 5;

Considérant que l'avenue Marien est peu occupée le jour, mais passablement occupée par le stationnement sur rue le soir, la nuit et la fin de semaine.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De refuser l'offre faite par la compagnie 3018164 Canada inc. de verser la somme de 2 500 \$ à titre de compensation pour la case de stationnement manquante, et ce, dans le cadre de la demande de permis numéro 2011-6262.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE CONCESSION D'EMBLÈMES HÉRALDIQUES (ARMOIRIES)

CM-201112353

5.4

Considérant que la Ville de Montréal-Est dispose d'armoiries mais que les démarches entreprises pour que celles-ci soient reconnues n'ont jamais abouti;

Considérant qu'un emblème héraldique est une marque d'honneur qui rend hommage aux contributions que des organismes canadiens apportent à la communauté, au pays ou à l'étranger;

Considérant la contribution de la Ville de Montréal-Est au développement économique et social de la région montréalaise et de la province.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'informer le héraut d'armes du Canada que la Ville de Montréal-Est désire recevoir des emblèmes héraldiques émanant de la Couronne du Canada en vertu des pouvoirs exercés par le gouverneur général;

D'autoriser le greffier à transmettre une demande de concession d'emblèmes au héraut d'armes du Canada au nom de la Ville de Montréal-Est;

D'autoriser le greffier à signer tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENGAGEMENT DES ENTREPRISES SYMPATHISANTES - PROJET ÉQUI T-É

CM-201112354

5.5

Considérant l'importance de la réussite éducative et de la persévérance scolaire pour le développement social et économique de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est;

Considérant la présence de plus en plus nombreuse des jeunes de niveau secondaire sur le marché du travail;

Considérant la nécessité, pour favoriser la réussite éducative et la persévérance scolaire, d'établir un sain équilibre entre le travail et les études chez les jeunes;

Considérant l'intérêt pour les professionnels de la santé et des services sociaux de soutenir les élèves dans la réussite éducative et la persévérance scolaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De soutenir l'implantation du projet Équi T-É sur le territoire en appuyant moralement les actions initiées par l'équipe Équi T-É visant à favoriser la persévérance scolaire en :

- Sensibilisant les jeunes et le milieu aux enjeux de la conciliation travail-études;
- Rassemblant la communauté autour des valeurs et des objectifs du programme Équi T-É;
- Obtenant l'engagement des jeunes et des employeurs au programme Équi T-É.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE DE 6535,50 \$ AU PROGRAMME CONJOINT DE PROTECTION CIVILE (PCPC), PHASE 2 POUR L'ÉLABORATION DU PROGRAMME D'ÉDUCATION CITOYENNE EN SÉCURITÉ CIVILE, PHASE 2

CM-201112355

5.6

Considérant que la Ville de Montréal-Est a déposé un second projet au Programme conjoint de protection civile afin de sensibiliser et d'éduquer la clientèle scolaire du secondaire, les gestionnaires d'établissements du réseau public et privé ainsi que les responsables d'établissements industriels et commerciaux des risques présents sur le territoire et sur les moyens à adopter pour se protéger en cas de sinistre;

Considérant que seul un partenaire, soit l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, nous a informés qu'il ne participerait pas à cette phase du programme, mettant ainsi en péril la réalisation du projet puisque celui-ci est conditionnel à la participation de tous les partenaires, incluant cet arrondissement;

Considérant que tous les autres partenaires ont confirmé leur participation au programme;

Considérant que la clientèle du secondaire qui réside sur le territoire de Montréal-Est fréquente principalement les polyvalents de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles;

Considérant l'importance d'éduquer ces clientèles à la sécurité civile;

Considérant également que Montréal-Est a dû renoncer à cette subvention pour la période 2010-2011 afin de terminer la mise en œuvre de la première phase, laquelle concernait la clientèle scolaire du primaire et les gestionnaires de résidences publiques ou privées du réseau de la santé;

Considérant que la Ville a soumis un troisième projet, lequel vise l'éducation des intervenants municipaux pour les missions identifiées au Plan d'urgence, de relève et de missions de la Ville et des arrondissements partenaires.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'allouer une somme supplémentaire de 6535,50 \$ afin de compenser le manque à gagner dû à la non-participation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles au financement du Programme d'éducation citoyenne en sécurité civile, phase 2;

De demander aux autres partenaires du projet s'ils acceptent, sur une base volontaire, d'assumer une partie du manque à gagner en le entre les membres participants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE LA POLITIQUE RELATIVE AU STATIONNEMENT DES RÉSIDENTS SUR LE DOMAINE PUBLIC

CM-201112356

5.7

Considérant le rapport de Me Sergerie relatif à la gestion des vignettes pour l'avenue de la Grande-Allée.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la recommandation de Me Roch Sergerie, greffier, et de modifier l'article 3 de la Politique relative au stationnement des résidents sur le domaine public de la façon suivante :

"**Permis** - la Ville de Montréal-Est réserve un permis de stationnement pour chaque unité de logement située dans le secteur de l'avenue David.

La Ville de Montréal-Est réserve deux permis de stationnement pour chaque unité de logement située dans le secteur de l'avenue Grande-Allée.

Pour le secteur de l'avenue Grande-Allée, la Ville de Montréal-Est peut délivrer à un résident de ce secteur des vignettes de courtoisie : ces vignettes sont valides seulement pour la durée qui y est indiquée et le résident d'un logement de ce secteur ne peut détenir simultanément deux vignettes de courtoisie pour ce logement."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE PROGRAMME «TD, MA RUE, MES ARBRES 2012»

CM-201112357

5.8

Considérant que le gouvernement du Québec a inscrit dans la Loi sur le développement durable les principes qui doivent être pris en compte dans tous les plans d'action de développement durable;

Considérant que la santé et la qualité de vie ainsi que la préservation de la biodiversité font partie intégrante de ces principes;

Considérant que les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable;

Considérant que la diversité biologique doit être conservée au bénéfice des générations futures;

Considérant que le phénomène des îlots de chaleur nuit à la qualité de vie, à la santé des résidents et à la dégradation de la biodiversité;

Considérant qu'un projet de verdissement de la Ville de Montréal-Est constituerait un moyen pour lutter contre le phénomène des îlots de chaleur tout en améliorant le cadre de vie des résidents;

Considérant que la fondation TD des amis de l'environnement participe à l'effort pour créer des milieux de vie agréable tout en luttant contre les îlots de chaleur et les changements climatiques par l'entremise du programme de financement «TD Ma rue, mes arbres»;

Considérant la collaboration dans ce projet entre la SODEC et la Ville de Montréal-Est;

Considérant que pour préserver une chance à la Ville de Montréal-Est d'obtenir une aide financière, le directeur général a déposé une demande auprès de ce programme au nom de la Ville de Montréal-Est avant le 9 décembre, date limite pour présenter une demande.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la demande de financement présentée par monsieur Louis Lemay, Directeur général, au nom de la Ville de Montréal-Est auprès du programme de verdissement «TD MA RUE, MES ARBRES 2012» et l'autoriser à signer tout document nécessaire au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FRAIS D'ADMINISTRATION DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201112358

5.9

Considérant que la Ville de Montréal-Est, par l'article 11.2.2 du Règlement du régime de retraite, assume les honoraires professionnels reliés à l'administration du régime (actuaire, vérificateur ou autre);

Considérant que la plupart des régimes de retraite municipaux prévoient que les honoraires professionnels reliés à l'administration d'un tel régime sont assumés par la caisse de retraite du régime;

Considérant que selon la Loi sur les cités et villes, la Ville doit, à fréquences régulières, procéder par appel d'offres pour le choix des fournisseurs, et ce, afin de respecter les règles d'adjudication de contrats pour ceux générant une dépense excédant 25,000 \$;

Considérant d'autre part que depuis 2001, en vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, même si la Ville assume les frais, le comité de retraite (et non la Ville) devrait décider du choix des délégataires et des fournisseurs de services;

Considérant qu'en vertu des articles 147 et 150 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, un comité de retraite agit à titre d'administrateur et fiduciaire du régime;

Considérant qu'à titre de fiduciaire, selon l'article 1278 du Code civil du Québec, il possède tous les pouvoirs pour administrer le régime, lui seul peut décider du choix des délégataires et des fournisseurs de services, il

doit agir avec prudence, diligence et dans l'intérêt des participants et bénéficiaires (art. 151 à 167 , L.R.Q.c. R-15.1);

Considérant que le Comité de retraite est composé de 11 personnes, soit 5 représentants de la Ville de Montréal-Est, 5 représentants des employés participants (blancs, bleus, actifs, retraités, pompiers) en plus d'un membre indépendant (présentement un membre d'expérience en régime de retraite);

Considérant qu' à des fins d'équité envers les participants au régime de retraite, il y aurait lieu d'assurer le paiement des honoraires professionnels par le biais de cotisations additionnelles de l'employeur dans la caisse de retraite (pas dans les surplus s'il y avait lieu.) Une augmentation de la cotisation des services courants inclurait donc une portion pour les frais d'administration;

Considérant que deux employeurs participent, depuis la fusion, au régime de retraite. Une portion de ces frais aurait donc l'opportunité d'être partagée par le biais des cotisations pour services courants (confirmer avec nos avocats et l'autre employeur).

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De transférer au comité de retraite la gestion des frais liés au Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE MONTRÉAL-EST (AHMME) AFIN D'INTÉGRER L'ENTITÉ LÉGALE ET ADMINISTRATIVE DU TOURNOI BANTAM DE MONTRÉAL-EST À L'AHMME (RETIRÉ)

RÈGLEMENTS **6**

RÈGLEMENT 713-85 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 – RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE RETIRER, DANS LA ZONE 7, LA CLASSE D'USAGE « ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR » - ADOPTION

CM-201112359 6.1

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement 713-85 - Règlement modifiant le règlement 713 – Règlement de zonage - et ses amendements afin de retirer, dans la zone 7, la classe d'usage « Entreposage extérieur »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2012

CM-201112360 6.2

Madame Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors de la séance extraordinaire du conseil du 14 décembre 2011, le Règlement de taxation pour l'année 2012.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LA PROTECTION INCENDIE

CM-201112361 6.3

Monsieur Robert Coutu donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement sur la protection incendie.

ADJUDICATION DE CONTRATS **7**

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS **8**

PERSONNEL

9

TITULARISATION DE MADAME FRANCINE MCKENNA À TITRE DE CHEF DE DIVISION RESPONSABLE DES AFFAIRES PUBLIQUES, COMMUNICATIONS, LOISIRS, CULTURE ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

CM-201112362

9.1

Considérant que la période probatoire de madame Francine McKenna à la fonction de chef de division aux affaires publiques et communications se termine le 14 décembre 2011 (CM-201011372);

Considérant que les responsabilités de la division des loisirs, de la culture et des services communautaires ont été confiées à madame Francine McKenna, chef de division aux affaires publiques et communications lors de la restructuration de la Ville de Montréal-Est adoptée le 21 novembre 2011 (CM-201111343).

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De titulariser madame Francine McKenna à titre de Chef de la division des affaires publiques, des communications, des loisirs, de la culture et des services communautaires.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
M. le conseiller Alain Dion.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DÉSIGNATION DE MONSIEUR LOUIS LEMAY À TITRE D'ASSISTANT-TRÉSORIER

CM-201112363

9.2

Considérant que le règlement 2-2009 - Règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire des dépenses ainsi que sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses - et son amendement obligent tout officier municipal à demander un certificat de disponibilité de crédits auprès du trésorier pour chaque dépense qu'il veut engager;

Considérant qu'afin d'assurer une continuité à la Direction des services administratifs, il s'avère opportun de nommer un assistant-trésorier en cas d'absence de madame Carole Michelin, trésorière;

Considérant qu'il y a lieu de nommer pour cette fonction le directeur général, monsieur Louis Lemay.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De nommer monsieur Louis Lemay à titre d'assistant-trésorier afin que celui-ci puisse, en l'absence de la trésorière, accomplir à ce titre toutes les tâches dévolues à cette dernière, et ce, conformément à l'article 106 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DU PLAN D'EFFECTIFS DE LA VILLE ET NOMINATION DE MONSIEUR MARCEL LEBLANC AU POSTE DE CHEF DE LA DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS (RETIRÉ)

NOMINATION DE MONSIEUR PATRICK PAGEAU COMME REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201112364

9.4

Considérant qu'à la suite de la restructuration de la Ville de Montréal-Est, il est devenu nécessaire de combler un poste laissé vacant sur le comité de retraite du fait du départ d'un représentant de la Ville.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De nommer monsieur Patrick Pageau, Chef de la division informatique comme représentant de la Ville afin qu'il siège, à titre de représentant de la Ville, sur le Comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

10

LOCATION DE LA SALLE DU PRESBYTÈRE DE L'ÉGLISE SAINT-OCTAVE AU GROUPE OCTAVE (ALCOOLIQUES ANONYMES)

CM-201112365

10.1

Considérant qu'une salle a été aménagée au presbytère de l'église Saint-Octave pour libérer des salles au Centre récréatif Édouard-Rivet (CRER) qui étaient jusqu'à maintenant utilisées en soirée par différents organismes communautaires;

Considérant que le Groupe Ocatve (Alcooliques anonymes) utilise une salle une fois par semaine au CRER, et paie 74,77 \$ (taxes incluses) par mois pour cette utilisation;

Considérant que, puisque ce changement comporte quelques inconvénients, notamment devoir composer avec une salle plus petite et se déplacer auparavant au CRER chaque fois pour obtenir la clé, il y aurait lieu de maintenir le tarif de location.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Francine McKenna, Chef de la division des affaires publiques, communications, loisirs, culture et services communautaires de louer, quatre soirs par semaine, la salle du presbytère de l'église Saint-Octave au Groupe Octave, au tarif mensuel de 65 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÊT DE LA SALLE DU PRESBYTÈRE DE L'ÉGLISE SAINT-OCTAVE AUX FILLES D'ISABELLE ET À L'AFÉAS (RETIRÉ)

RELATION PUBLIQUE

11

PROCLAMATION

12

AFFAIRE NOUVELLE

13

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201112366

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier